

L'association de défense de l'école René Coty salue la décision de la Mairie, mais appelle à la vigilance

La principale promesse de campagne de Sylvie de Gaetano, avant son élection à la Mairie, était la réalisation d'un Pôle éducatif. Craignant la disparition de la dernière école du centre, une association de sauvegarde s'est montée.

Crée en août 2020, l'association *Sauvons l'école Coty* a été constituée pour « La sauvegarde de la dernière école publique trovillaise du centre ».

Une pétition réunissant plus de 2 000 signatures et le soutien de nombreux Trouvillais ont souhaité faire entendre à la maire, Sylvie de Gaetano « **que son projet était une erreur.** »

À l'emplacement de l'actuelle école

Dans un entretien avec *Le Pays d'Auge* (lire édition du 7 avril) l'élue a annoncé : « **L'ensemble scolaire se fera finalement à l'emplacement de l'actuelle école René Coty. Nous faisons des études pour voir ce qui sera le plus pertinent. Ce complexe éducatif comprendra les deux écoles regroupées, mais aussi la crèche et le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP). Nous créerons tout un ensemble moderne dédié aux enfants. Le projet sera engagé avant la fin du mandat.** »

Nicolas Sauvage, président de l'association, réagit avec satisfaction. Il souligne les deux axes qui ont amené à ce qu'il considère comme une victoire : « **Le premier point c'est le problème de la zone humide que la Mairie n'avait pas anticipé. Notre travail a également permis à Sylvie de Gaetano de voir qu'il y avait une forte opposition à ce projet de la part des Trouvillais.** »

Des interrogations

Une bonne nouvelle assortie de prudence : « **Nous craignons qu'il y ait une surdensification de la parcelle de l'école René Coty. Nous avons entendu parler d'un projet**

d'habitations en plus du Pôle éducatif. Il serait adossé à l'actuel terrain de l'école. Nous allons donc rester prudents. »

L'association est soulagée que les familles trouvillaises ne voient pas disparaître cette école au centre de la commune, mais ne souhaite pas pour autant la voir côtoyer un ensemble immobilier. **« Nous aimerions aussi savoir ce que va devenir le bâtiment actuel. Sera-t-il rénové, détruit, laissé en l'état ? Qui va gérer le projet ? Si c'est un promoteur immobilier, il va y avoir un objectif de rentabilité. Si c'est la Mairie, l'objectif sera davantage tourné vers le service à la collectivité. »**

Nicolas Sauvage promet aussi de veiller à l'impact environnemental de la future construction **« qui n'est vraiment pas une priorité de la maire. »**

Un budget de 14 millions d'euros

La Mairie est propriétaire de la parcelle sur laquelle sera édifié le futur pôle éducatif.

« S'il y a un projet immobilier, ce sera pour une réalisation de haute qualité environnementale. Par ailleurs, nous sommes bloqués par les règles d'urbanisme qui limitent la hauteur des constructions » prévient Sylvie de Gaetano.

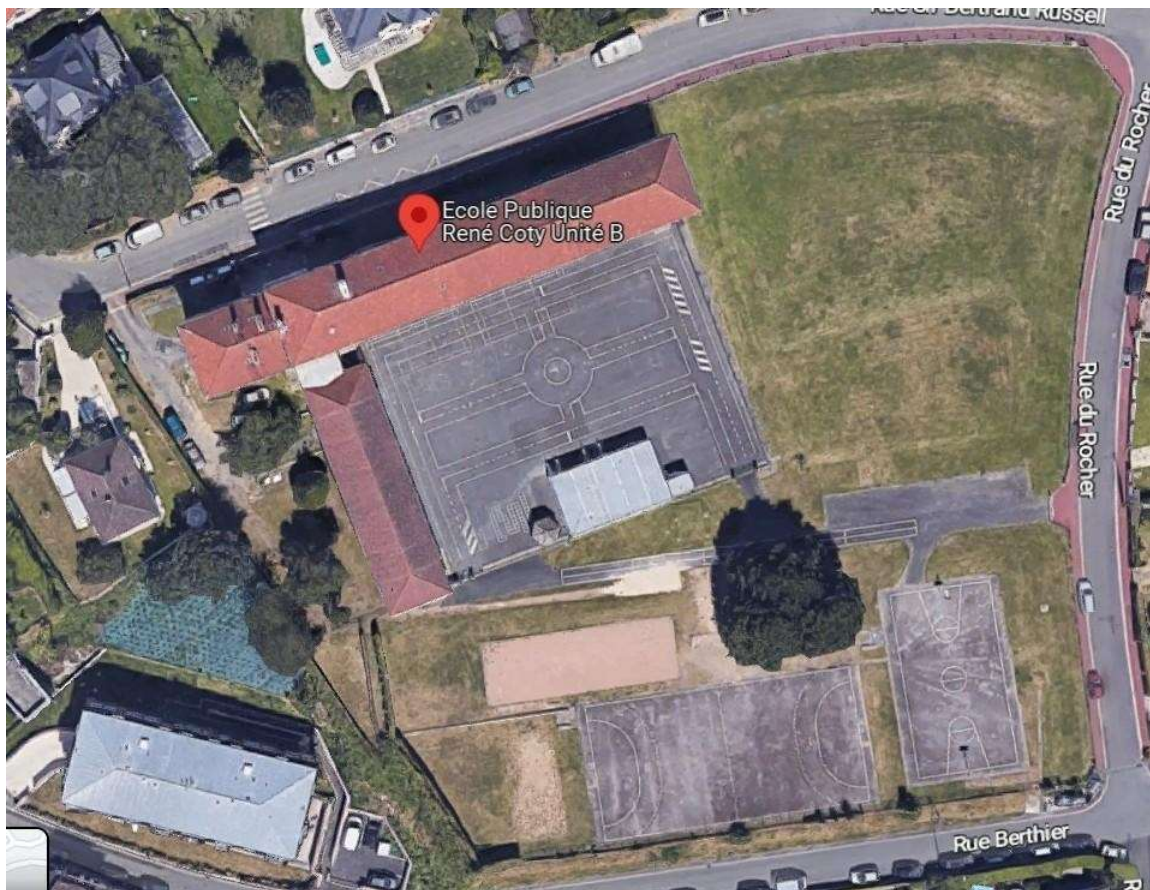
L'appel à manifestation d'intérêt, un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics, va être lancé prochainement. La maire confirme la nécessité de maintenir la vigilance en matière environnementale et assure chercher la solution adaptée à son souhait d'assainir les finances de la Ville.

Le budget de 14 millions pour la réalisation du pôle éducatif concentre toute l'attention de la Mairie qui étudie les différentes formes de financement et notamment : **« un partage des charges financières entre privé et public qui permettrait de le financer. »**

Sophie QUESNEL



L'école René Coty est sauvée puisque le pôle sera implanté sur le site.



La parcelle sur laquelle est construite l'école René Coty appartient à la ville. Google Maps